

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (10) : Marie-Paule BADREAU – Lionel BOSSIS – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Bernard CHAMPAIN a donné pouvoir à Colette Jadaud – Catherine PIOT a donné pouvoir à Cécilia Grenet

Étaient absents excusés (4) : Antoine CHÉREAU – Anthony BONNET – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Olivier GALLARD, Ingénieur Méthodes et Qualité – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_045

Evaluation interne

Madame la Vice-présidente expose que les évaluations internes et externes sont des documents obligatoires dans le cadre de la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Ces évaluations ont pour objet d'apprécier la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées et de vérifier que les obligations réglementaires sont respectées. Les évaluations suivent un cahier des charges établi et doivent être transmis aux autorités de contrôle et de tarification tous les 5 ans.

Madame la Vice-présidente explique que dans le cadre du plan de convergence des deux secteurs du CIAS Terres de Montaigu, un diagnostic des pratiques a été planifié le dernier trimestre 2021. Afin de répondre aux obligations, ce diagnostic sera le support de l'évaluation interne présentée sous 5 axes :

- La garantie des droits individuels et collectifs,
- La prévention des risques liés à la santé, inhérents à la vulnérabilité des résidents,
- Le maintien des capacités dans les actes de la vie quotidienne et l'accompagnement de la situation de dépendance,
- La personnalisation de l'accompagnement,
- L'accompagnement de la fin de vie.

Afin de répondre aux obligations réglementaires, il est proposé que l'évaluation interne ainsi réalisée soit transmise aux autorités de contrôle et de tarification, à savoir l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de la Vendée.

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que l'évaluation externe, elle aussi obligatoire, n'a pu être transmise et demande aujourd'hui d'attendre la mise en place de la nouvelle réglementation sur les évaluations externes suivant le décret de mai 2022.

1992 3 29 4 0

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le **05 OCT. 2022** SLO
ID : 085-200073922-20220929-DELCIAS_22_045-DE

Vu la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et notamment son article 22 ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Prend acte de l'évaluation interne dont le rapport est joint à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président à déposer l'évaluation interne auprès des autorités de contrôle et de tarification.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Marie-Paule BADREAU – Lionel BOSSIS – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Bernard CHAMPAIN a donné pouvoir à Colette Jadaud – Catherine PIOT a donné pouvoir à Cécilia Grenet

Étaient absents excusés (4) : Antoine CHÉREAU – Anthony BONNET – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Olivier GALLARD, Ingénieur Méthodes et Qualité – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_046

Orientations stratégiques du CIAS Montaigu-Rocheservière

Madame la Vice-présidente propose à l'assemblée d'entrer dans une phase de projection stratégique du CIAS afin de répondre au défi de demain et mieux répondre aux besoins de la population.

Elle expose qu'il est important pour le CIAS de poser des jalons clairs qui dirigent ses actions. Cela rentre parfaitement dans le cadre, plus global, du renouvellement du Plan Local de Santé avec la mise en place du Plan Famille et Santé, adopté par le conseil de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération en date du 26 septembre 2022.

Le plan stratégique du CIAS pourrait être structuré autour de 5 axes :

- Qualité de vie au travail.
 - o L'objectif est d'améliorer les conditions de travail, stabiliser les équipes, réduire l'absentéisme et rendre attractif les postes (apprentissage, formation qualifiante AS, analyse de la pratique, plan de prévention des risques professionnels, pool de remplacement, harmonisation du traitement social...).
- Ajuster l'offre.
 - o L'objectif est d'améliorer l'offre existante (réorganisation du portage de repas, EHPAA vers résidence autonomie, place EHPAA à l'Arbrasève, déménagement de la résidence Le Repos, communication sur l'offre du CIAS...).
- Reconfigurer l'offre.
 - o L'objectif est d'innover pour mieux répondre aux besoins de la population dans les années à venir (négociation CPOM, Centre de Ressources Territorial des PA, Habitat intermédiaire, recherche, réhabilitation de la résidence Martial Caillaud à L'Herbergement, nouveau public).

- Equilibre et efficience financière.
 - o L'objectif est d'équilibrer les comptes pour assoir une possibilité de développement.
- Conformité loi 2002.2.
 - o L'objectif est de mettre à jour les outils qualité ou de les créer afin d'être en conformité avec la réglementation des établissements et services médico-sociaux.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de l'engagement du CIAS Montaigu-Rocheservière dans les nouvelles orientations stratégiques avec les 5 axes exposés ci-dessus.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Marie-Paule BADREAU – Lionel BOSSIS – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Bernard CHAMPAIN a donné pouvoir à Colette Jadaud – Catherine PIOT a donné pouvoir à Cécilia Grenet

Étaient absents excusés (4) : Antoine CHÉREAU – Anthony BONNET – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Olivier GALLARD, Ingénieur Méthodes et Qualité – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_047

Centre de Ressources Territorial (CRT) pour les personnes âgées

Madame la Vice-présidente présente le Centre de Ressources Territorial (CRT) pour les personnes âgées comme une réponse correspondant aux axes stratégiques souhaités par Terres de Montaigu : répondre à la population du territoire qui souhaite de plus en plus vieillir à domicile mais dont les conditions ne sont aujourd'hui pas assez structurées pour le grand âge et la perte d'autonomie.

Pour améliorer le parcours des personnes âgées à domicile, la mission du CRT comporte deux modalités d'intervention :

- Volet 1 : mobilisation des compétences et des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées. Il concerne toutes les personnes âgées sans conditions afin de prévenir la perte d'autonomie, d'informer et d'orienter.
- Volet 2 : mise en place de 30 places d'accompagnement renforcé à domicile pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement plus intensif, similaire à celui d'un EHPAD, quand les accompagnements proposés par les services d'aide et de soins ne suffisent plus (file active de 30 personnes).

Des actions de prévention et un dispositif d'accompagnement renforcé à domicile est imaginé et construit avec les partenaires du territoire pour améliorer les conditions de vie à domicile des personnes âgées et de leurs aidants, afin d'éviter les entrées en EHPAD. Le CIAS dans sa nouvelle configuration permet de fédérer les acteurs du territoire pour ainsi mettre en œuvre les actions décidées dans le cadre du Contrat local de Santé.

Le CRT sera domicilié à « Mon Espace Service » Zone d'activités de la Bretonnière, Boufféré 85600 Montaigu-Vendée, pour être au service de la population après un premier contact en mairie.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le

05 OCT. 2022 SLO

ID : 085-200073922-20220929-DELCIAS_22_047-DE

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à déposer la candidature du CIAS sur l'appel à candidature,
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat et à signer tous les actes nécessaires.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Marie-Paule BADREAU – Lionel BOSSIS – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Bernard CHAMPAIN a donné pouvoir à Colette Jadaud – Catherine PIOT a donné pouvoir à Cécilia Grenet

Étaient absents excusés (4) : Antoine CHEREAU – Anthony BONNET – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Olivier GALLARD, Ingénieur Méthodes et Qualité – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_048

Labellisation PASA à la résidence Arbrasève – Rocheservière

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que le PASA (pôle d'activités et de soins adaptés) de la résidence L'Arbrasève à Rocheservière est déjà en fonctionnement depuis l'ouverture de l'EHPAD mais n'est pas labélisé. Il ne bénéficie ainsi d'aucun financement.

Madame la Vice-présidente expose que les bénéfices de cet accompagnement spécialisé sont indéniables auprès des résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées mais également pour leurs familles et l'ensemble des résidents.

La labellisation PASA permettrait d'obtenir des financements pour assurer la continuité de ce type d'accompagnement auprès des personnes atteintes de pathologies neurodégénératives au sein de l'établissement.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à déposer la candidature du CIAS Montaigu-Rocheservière sur l'appel à candidature d'un PASA déjà existant sur l'EHPAD de l'Arbrasève à Rocheservière,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (8, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée



CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Marie-Paule BADREAU – Lionel BOSSIS – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Bernard CHAMPAIN a donné pouvoir à Colette Jadaud – Catherine PIOT a donné pouvoir à Cécilia Grenet

Étaient absents excusés (4) : Antoine CHEREAU – Anthony BONNET – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Olivier GALLARD, Ingénieur Méthodes et Qualité – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_049

Avance de trésorerie par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Madame la Vice-présidente expose que, pour faire face aux problèmes de trésorerie qui surviennent régulièrement en fin de mois, le CIAS Montaigu-Rocheservière dispose aujourd'hui d'une ligne de trésorerie contractée avec la Caisse d'Épargne. Cette ligne de trésorerie, d'une durée d'un an, arrive à échéance le 7 novembre 2022. La prochaine ligne de trésorerie sera donc négociée courant octobre 2022 pour une mise en place mi-novembre.

Pour couvrir les besoins de trésorerie qui pourraient survenir pour la fin de l'année 2022 et avant le renouvellement de la ligne de trésorerie, le Conseil d'administration est invité à solliciter de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération la mise en place d'une avance de trésorerie d'un montant de 300 000 € jusqu'au 31 décembre 2022.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération la mise en place d'une avance de trésorerie d'un montant de 300 000 € jusqu'au 31 décembre 2022.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification



CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Marie-Paule BADREAU – Lionel BOSSIS – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Bernard CHAMPAIN a donné pouvoir à Colette Jadaud – Catherine PIOT a donné pouvoir à Cécilia Grenet

Étaient absents excusés (4) : Antoine CHÉREAU – Anthony BONNET – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Olivier GALLARD, Ingénieur Méthodes et Qualité – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_050

Prestations de location et entretien d'articles textiles des EHPAD de Vendée – Adhésion au groupement de commandes piloté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Poiré sur Vie via délégation à la Direction de l'EHPAD Yves COUGNAUD

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée qu'au regard de la volonté des pouvoirs adjudicateurs de mutualiser leurs besoins en vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats (réalisation d'économies grâce à l'effet de masse, réduction des coûts financiers en termes de procédure de commande publique, etc.), plusieurs structures d'accueil de personnes âgées du département de la Vendée ont décidé de s'associer pour optimiser les prestations de location et entretien d'articles textiles de leurs résidences ou EHPAD respectifs.

Il a été décidé de créer un groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Poiré sur Vie, via une délégation à la Direction de l'EHPAD Yves COUGNAUD.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Montaigu-Rocheservière a été sollicité pour adhérer à ce groupement de commandes.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement. Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide l'adhésion au groupement de commandes pour les prestations susvisées,
- Valide le rôle de coordonnateur du groupement confié au CCAS du Poiré sur Vie,
- Approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Marie-Paule BADREAU – Lionel BOSSIS – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Bernard CHAMPAIN a donné pouvoir à Colette Jadaud – Catherine PIOT a donné pouvoir à Cécilia Grenet

Étaient absents excusés (4) : Antoine CHEREAU – Anthony BONNET – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAD, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Olivier GALLARD, Ingénieur Méthodes et Qualité – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_051

Etude d'impact énergie

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée de la nécessité citoyenne et économique de lancer une étude sur les établissements du CIAS afin de trouver des sources d'économie.

Ainsi il est proposé de réaliser :

- Pour les 2 EHPAD les plus consommateurs, une mission de Simulation Thermique Dynamique (STD/FLJ) sur l'EHPAD Martial Caillaud à L'Herbergement et l'EHPAD La Peupleraie à Saint-Hilaire-de-Loulay, financé à 80% par une subvention du SyDEV,
- Pour les autres EHPAD, une note d'opportunité.

Madame la Vice-présidente donne lecture de la convention à intervenir avec le SyDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une mission de Simulation Thermique Dynamique.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à engager les études énergétiques avec le SyDEV et à signer les documents s'y rapportant.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 05/10/2022
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu

